



Groupe de jeux / Spielgruppe Les P'tits Amis

Route de Schiffenen 38, 1700 Fribourg
078 266 19 06 / info@petitsamis.ch / www.petitsamis.ch

Règlement

Groupe de jeux Les P'tits Amis

Organisation

Le Groupe de Jeux Les P'tits Amis est une association de droit privé à but non-lucratif, culturellement indépendante et laïque. Il est dirigé par des animatrices en groupe de jeux formées.

Concept pédagogique

Le Groupe de Jeux est un lieu de rencontre social et n'a pas de programme d'apprentissage ou de jeu. Les enfants choisissent en grande partie eux-mêmes leurs activités. Les enfants peuvent expérimenter leurs jeux et leurs comportements sociaux, ainsi que vivre leurs expériences de manière indépendante dans un grand espace libre, mais avec des limites claires.

Le concept pédagogique détaillé peut être consulté sur demande.

Autorisation de prise en charge d'enfant selon les directives et sous la surveillance du Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ)

« L'autorisation des structures d'accueil préscolaire et extrascolaire et leur surveillance en vertu de [Ordonnance du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants \(OPE\)](#). Le SEJ veille à la qualité de l'accueil des enfants placés. Pour ce faire, des Directives ont donc été édictées. Elles concernent, d'une part, l'environnement physique dans lequel les enfants sont accueillis et, d'autre part, l'encadrement et la formation du personnel qui prend en charge les enfants. »

Prise en charge

Le Groupe de Jeux accueille des enfants à partir de l'âge de 2 ans révolus jusqu'à l'entrée de l'école enfantine (1^{ère} année Harnos). La priorité est donnée aux enfants du quartier Schönberg. Si des places sont disponibles, le groupe de jeux accueille volontiers les enfants de toute la région.

Le Groupe de Jeux accepte les enfants de toutes origines, de toutes cultures et de toutes religions.

Taille du groupe de jeux

Le nombre d'enfant par groupe ne devrait pas dépasser 10. La composition du groupe l'exige, une deuxième animatrice ou auxiliaire doit être présente.

Heures d'ouverture

Le Groupe de Jeux Les P'tits Amis est ouvert durant l'année scolaire 2023 / 2024 comme suit:

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h15 – 11h15	8h15 – 11h15	8h15 – 11h15	8h15 – 11h15	8h15 – 11h15
Après-midi	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 16h30

Les heures d'ouverture seront planifiées chaque nouvelle année scolaire et selon les inscriptions.

Vacances et jours fériés

L'année du groupe de jeux commence au début septembre et se termine à la fin juin. En outre, il respecte le calendrier des vacances scolaires et des jours fériés officiels de la ville de Fribourg.

Tarifs

Les coûts sont facturés mensuellement, pendant 10 mois (septembre à juin) par année. Les coûts mensuels demeurent inchangés en cas d'absence de l'enfant. Le montant est à payer à l'avance jusqu'au 1er du mois.

Coûts mensuels par demi-jour:

1 fois par semaine demi-jour	CHF 80.-
2 fois par semaine demi-jour	CHF 160.-
3 fois par semaine demi-jour	CHF 240.-

Coûts uniques par année pour le matériel : 1 x par semaine: CHF 30.-

2 x par semaine: CHF 60.-

3 x et plus par semaine: CHF 90.-

En sus est à payer une cotisation annuelle de CHF 30.- à l'association au début de l'année scolaire.

L'inscription est conséquente. De ce fait, toute désinscription tardive après le 31.07. vous sera facturée de 50.-, après le 31.08. la première mensualité sera due.

Résiliation

Le premier mois vaut comme temps d'essai. Ensuite, il n'est possible de résilier qu'aux mois de décembre ou mars, moyennant un préavis d'un mois par écrit.

Résiliation jusqu'au fin décembre sera facturer jusqu'au fin mars. Résiliation jusqu'au fin mars sera facturer jusqu'au fin juin.

Dans le cas d'un départ immédiat, les coûts sont dus jusqu'à la prochaine résiliation possible.

Une résiliation peut provenir des parents ou du comité d'association par écrit.

Maladie / accident

- des animatrices du groupe de jeux

La direction du groupe de jeux tente de trouver une remplaçante, qui doit remplir les critères du Canton de Fribourg pour l'animation d'un groupe de jeux. Les coûts ne seront pas remboursés dans le cas où il n'est pas possible de trouver une remplaçante.

Si l'absence devait durer plus de deux semaines, sans qu'une remplaçante n'ait pu être trouvée, les coûts seront réduits à partir de la deuxième semaine.

- de l'enfant

En cas de maladie, d'accident ou d'autre motif d'absence, l'animatrice doit être dûment informée. Si l'enfant ne peut pas se rendre au groupe de jeux pour raison de maladie ou pour tout autre motif, aucun remboursement ne sera possible.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant ne devrait pas se rendre au groupe de jeux. Si une maladie ou un accident survient pendant le groupe de jeux, les parents seront avertis afin qu'ils viennent chercher leur enfant.

En cas d'accident ou autre cas qui nécessite des soins d'urgence, les services officiels de la Ville de Fribourg seront sollicités (ambulance, police, pompiers) et les parents seront avertis dans les meilleurs délais. Les coûts engendrés seront supportés par les parents de l'enfant et les assurances.

Il est très important que nous disposions toujours des numéros de téléphone des parents à jour, afin que nous puissions entrer en contact facilement en cas d'urgence.

Habillement

Étant donné que des activités de bricolage et de peinture ont lieu au groupe de jeux, nous prions les parents d'habiller leur enfant de façon à ce qu'ils puissent se salir. Le groupe de jeux « Les Ptits Amis » mettra à disposition des chaussettes antidérapantes, qui resteront dans les locaux. Si les parents désirent apporter leurs propres chaussettes antidérapantes pour leur enfant, ils y sont autorisés. Ils devront toutefois les ramener chez eux. Pour des raisons pratiques, les chaussons ne sont pas autorisés. En dehors de

cela, l'enfant doit disposer de vêtements qui permettent de sortir, quelles que soient les conditions météorologiques. Dans le cas où l'enfant porte des couches, il convient d'en mettre suffisamment à disposition.

Effets personnels

Il ne nous est pas possible d'établir un contrôle des effets personnels et des habits de l'enfant. Pour cette raison, le groupe de jeux décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommage pour des effets personnels.

Assurances

Les parents sont responsables à ce que l'enfant soit assuré pour l'accident et la responsabilité civile. Le groupe de jeux a de son côté contracté une assurance de responsabilité civil professionnelle.

Accueil et départ

Les parents s'obligent à emmener et récupérer leur enfant au groupe de jeux de manière ponctuelle. Sur le chemin d'aller et retour, l'enfant doit être pris en charge par les parents ou par une personne qui aura été désignée par les parents. Dans le cas où l'enfant est pris en charge par une tierce personne au retour, il convient d'informer au préalable l'animatrice du groupe de jeux. Le groupe de jeux n'assume aucune responsabilité pour le chemin d'aller et retour.

Promenade / sorties

Des promenades ont lieu régulièrement dans le quartier. Lors de ces dernières, l'aspect de la sécurité et de la responsabilité passe avant tout. Le nombre d'enfant, les âges et le stade de développement doivent être considérés. Les animatrices peuvent renoncer à sortir si elles estiment que les éléments précités ne le permettent pas.

En cas de sorties plus importantes, les parents seront informés à l'avance concernant la destination, le moyen de transport et les personnes accompagnantes.

Repas

Les goûters sont à apporter par l'enfant, sous la responsabilité de ses parents. Le groupe de jeux « Les Ptits Amis » recommande à ce que la nourriture des enfants soit saine et équilibrée. Nous nous tenons volontiers à disposition des parents pour des conseils ou suggestions en la matière.

Il absolument déterminant d'informer les animatrices du groupe de jeux d'éventuelles allergies, intolérances ou de nourriture non-désirées pour des raisons religieuses ou culturelles.

Langues

Les groupes seront dirigés en langue allemande et française selon demande de parents.

Les enfants suivront en principe le groupe de jeux dans la langue de leur future scolarité. Si les parents désirent que leur enfant suive le groupe de jeux dans l'autre langue, cela ne sera autorisé que si l'enfant parle déjà couramment la langue de sa future scolarité.

Les enfants de langue étrangère seront volontiers acceptés. Il n'y a pas d'exigences minimales à remplir. Cependant, dans ces cas, une collaboration étroite avec les parents ou le tuteur légal est indispensable.

L'équipe d'animation du groupe de jeux suivra régulièrement des formations sur le sujet de l'intégration et de l'apprentissage de la langue.

Collaboration avec les parents

Nous accordons beaucoup d'importance à des contacts ouverts et réguliers avec les parents. Cela se fait habituellement lors de l'accueil et du départ de l'enfant. Un entretien peut être souhaité à n'importe quel moment de la part des parents ou de l'équipe d'animation.

En dehors de cela, une soirée d'information pour les parents peut être organisée pendant le premier semestre.

Réclamations

En cas de problème, nous prions les parents de prendre contact en premier lieu avec l'animatrice de groupe de jeux concernée. Si une solution convenable n'est pas trouvée pour les deux parties, il convient de prendre contact avec le comité d'association du groupe de jeux Les P'tits Amis.

Ce règlement est valable à partir du 01.02.2024 et fait partie intégrante du contrat écrit et tacite de l'année scolaire 2024/2025.

01.01.2024